

## Communiqué de presse

7 juin 2024

### 86<sup>ème</sup> séance de la Commission Swiss GAAP RPC du 4 juin 2024

La première séance de la Commission d'experts en 2024 a eu lieu à Berne et a été consacrée aux deux projets techniques en cours.

#### **Swiss GAAP RPC 16 « Engagements de prévoyance » : discussion du premier projet**

Après sa décision, en juin 2023, basée sur les résultats de la procédure de vérification, de remanier la recommandation Swiss GAAP RPC 16, la Commission d'experts a pris des décisions de principe relatives à la conception en décembre 2023. Sur cette base, la sous-commission dirigée par Dr Silvan Loser a élaboré au printemps 2024 un premier projet de norme remaniée et l'a présenté à la Commission d'experts le 4 juin 2024. Pour la première fois, cette norme révisée doit notamment régler de façon explicite le traitement des plans de prévoyance étrangers. Par ailleurs, elle doit simplifier les publications et accroître leur valeur informative. Forte de la discussion constructive au sein de la Commission d'experts, la sous-commission peut à présent adapter ponctuellement le projet en vue de la séance de la Commission d'experts de novembre 2024. L'objectif consiste toujours à soumettre à consultation début 2025 la recommandation remaniée, puis à la faire adopter par la Commission d'experts fin 2025.

Pour toute question ou suggestion concernant le remaniement de la Swiss GAAP RPC 16 « Engagements de prévoyance », veuillez contacter :

Dr Silvan Loser, membre du Comité d'experts / responsable de projet, Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes, Tigerbergstrasse 9, 9000 Saint-Gall, Tél. : 058 249 25 52.

#### **Projet « Guide sur la durabilité » : évaluation des contributions relatives au document de discussion**

Le public intéressé était invité à prendre position jusqu'à la mi-avril 2024 sur le document de discussion publié en décembre 2023. Celui-ci contient un projet de guide sur la durabilité. La sous-commission dirigée par Prof. Dr Reto Eberle a évalué les prises de position reçues et en a présenté les résultats à la Commission d'experts le 4 juin 2024. L'orientation du guide sur les petites et moyennes entreprises resp. organisations, la structure esquissée et le modèle en 7 étapes proposé ont été très majoritairement salués. Par ailleurs, l'approche choisie, consistant à combiner dans le guide la gestion de la durabilité et l'établissement d'un rapport en la matière, a été soutenue à l'unanimité. L'idée de mettre en œuvre le guide RPC relatif à la durabilité sur une base volontaire dans un premier temps a aussi été largement approuvée. Sur la base des retours reçus, la sous-commission va à présent insérer les précisions ou compléments ponctuels dans le guide. Concernant l'élaboration de Key Performance Indicators (KPI) spécifiques à même de correspondre aux divers niveaux d'ambition et de jeter un pont vers d'autres normes relatives à la publication d'un rapport de durabilité, il convient toutefois d'attendre d'avoir plus d'informations sur la façon dont le législateur souhaite développer le reporting non financier.

Pour toute question ou suggestion concernant le guide sur la durabilité, veuillez contacter :

Prof. Dr Reto Eberle, président du conseil de fondation / responsable de projet, Université de Zurich, chaire d'« Auditing and Internal Control », Plattenstrasse 14, 8032 Zurich, Tél. : 044 634 59 91.

Pour toute question complémentaire, veuillez-vous adresser à :

Prof. Dr Peter Leibfried, président de la Commission d'experts, Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes, Tigerbergstrasse 9, 9000 Saint-Gall, Tél. : 071 224 76 30

La Commission RPC ([www.fer.ch/fr](http://www.fer.ch/fr)) est l'organe de présentation des comptes publics dont les recommandations pour le « Swiss Reporting Standard » et le « Standard pour les sociétés immobilières » sont reconnues par SIX Exchange Regulation et largement répandues dans les domaines relevant du droit privé et public. La présentation des comptes conformément aux Swiss GAAP RPC donne une image fidèle de la situation patrimoniale, de l'état des finances et du résultat (« True & Fair View », « Fair Presentation »).